



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	48	1	0

**OBJET : 00-8 - OPÉRATIONS
ÉLECTORALES - RECRUTEMENT DE
VACATAIRES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

312220

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 26/11/2020
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 30/11/2020

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale

Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/11/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. David SIMPLOT, Mme Gaele DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Alain BERNARD, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Tanguy CORNEC, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Maire étant responsable de l'organisation des élections sur le territoire de sa Commune, en sa qualité d'agent de l'Etat sous l'autorité du Préfet, il lui appartient de prévoir le personnel nécessaire à l'exercice de cette mission.

L'exécution de l'ensemble de ces missions nécessite du personnel en nombre afin d'assurer le bon déroulement des opérations électorales.

Jusqu'à maintenant, la Commune sollicitait uniquement ses propres agents. Toutefois, le recrutement de l'ensemble de l'effectif nécessaire le jour du scrutin s'avère aujourd'hui de plus en plus difficile.

Pour y pallier, il convient donc d'étendre le champ de recrutement aux agents du Centre Communal d'Action Sociale d'Antibes (C.C.A.S.) et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (C.A.S.A.).

L'intervention de ces agents présentant un caractère ponctuel, discontinu et sans aucune régularité, le Maire peut les recruter en qualité de vacataire. En effet, le régime de la vacation lui permet de recruter un agent et de le rémunérer pour l'exécution d'un acte déterminé, isolé et identifiable.

Concernant la rémunération, elle sera déterminée en fonction des responsabilités endossées, de la nature et de la durée de la mission occupée.

Elle correspond à l'attribution d'une vacation définie comme suit :

MISSIONS	GRADES DE RÉFÉRENCE servant de base
Personnel de service ou physionomiste	Adjoint administratif – 2 ^{ème} échelon
Secrétaire adjoint	Rédacteur – 4 ^{ème} échelon
Secrétaire	Rédacteur principal 1 ^{ère} cl – 1 ^{er} échelon

sur la base de calcul suivante :

Valeur de l'heure en fonction du grade de référence x Nombre d'heures effectuées x Nombre de tour(s) de scrutin

Cette rémunération sera attribuée aux bénéficiaires après service fait, au vu d'états déclaratifs renseignés par le Service Vie Citoyenne et signés par le Directeur Général des Services.

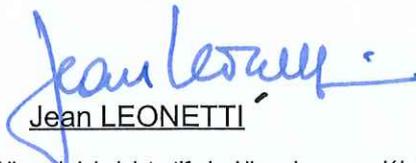
OUÏ CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à recruter des vacataires – agents du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - pour l'organisation des élections politiques ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base de calcul Valeur de l'heure en fonction du grade de référence x Nombre d'heures effectuées x Nombre de tour(s) de scrutin ;
- **INSCRIT** chaque année d'élection les crédits nécessaires pour le paiement de ces indemnités au chapitre 012 (charges de personnels), article 6218 (autres personnels), fonction 020, gestionnaire 099, destinataire 150.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : OPÉRATIONS ÉLECTORALES - RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Date de transmission de l'acte : 30/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 30/11/2020

Numéro de l'acte : 740235 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201120-740235-DE

Date de décision : 20/11/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel